

**Date limite d'inscription le 05 juin 2026**

Nom du responsable légal :



Indiquez le ou les enfant(s) à inscrire :

NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	_ _ / _ _ / _ _ _ _
NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	_ _ / _ _ / _ _ _ _
NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	_ _ / _ _ / _ _ _ _



Adresse complète :



Tél :



E-mail :

N° allocataire CAF : (7 chiffres + 1 lettre) **QF** :Joindre **OBLIGATOIREMENT** le justificatif de votre QF CAF
Le QF de référence pour l'année 2026 est celui de Janvier 2026)Avez-vous rempli pour l'année scolaire 2025 / 2026 une fiche de renseignements sanitaires ? oui non
(Si non, merci d'en remplir une par enfant. Imprimé disponible sur le centre ou sur www.cigalesetgrillons.com)

Matin de 07h30 à 09h00		Août 2026					Soir de 17h00 à 18h30			
Ouvert uniquement du 17 au 31/08/2026										
(Cochez les cases correspondant aux accueils souhaités)										
	Lundi 17	Mardi 18	Mer 19	Jeu 20	Vend 21	Lundi 24	Mardi 25	Mer 26	Jeu 27	Vend 28
Cochez la date choisie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Heure d'arrivée (Matin)										
Heure de départ (Soir)										
	Lundi 31									
Cochez la date choisie	<input type="checkbox"/>									
Heure d'arrivée (Matin)										
Heure de départ (Soir)										



QF	Taux d'effort	Tarif Obtenu Mini : 3,915 € Maxi : 18,00 €	Nbre de jours	Nbre d'enfant	Montant du paiement à joindre
.....	X 1,7 %			

Choisissez votre mode de règlement :

- Par chèque (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)
 Par chèque ANCV, ANCV connect ou CESU préfinancés papier uniquement
 Par carte bancaire :

Suite à la réglementation en vigueur, pour un paiement par carte bancaire, merci de nous contacter au 02.38.42.15.15

A

Signature :

Le

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à accueil@cigalesetgrillons.com. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



VACANCES AOUT ETE 2026



Fonctionnement de l'ALSH des grandes vacances – CHEVILLY

Qui peut en bénéficier :

Les enfants âgés de 3 à 13 ans demeurant sur la commune de Chevilly.
 Pour les enfants de moins de 3 ans qui sont déjà scolarisés, leur inscription à l'ALSH est possible sur présentation d'un certificat de scolarité.
 Pour les personnes ne résidant pas sur la commune, merci de contacter directement l'association « Cigales et Grillons ».

L'Accueil de Loisirs est ouvert chaque jour des vacances scolaires (sauf jour férié)

Horaires d'accueil :	Lieux :	Restauration :
De 09h00 à 17h00 Possibilité d'accueil et de départ échelonné : de 07h30 à 09h00 et de 17h00 à 18h30.	Accueil de Loisirs 8 rue du Stade 45520 CHEVILLY Tél : 02.38.80.11.14	Le déjeuner est inclus et un goûter sera distribué aux enfants en fin d'après-midi.

En cas de retard après 18h30 une **pénalité de 10 €** par enfant et par retard sera facturée

Conditions d'inscription et modalités de règlement :

- Les inscriptions peuvent se faire auprès de « Cigales et Grillons », de la direction de l'accueil de Loisirs ou sur l'accueil périscolaire. Une fois effectuées, les inscriptions ne pourront plus être modifiées.
- Les dossiers d'inscriptions peuvent également être téléchargés sur notre site Internet www.cigalesetgrillons.com.

La date limite d'inscription est fixée au 05 juin 2026.

Toute inscription arrivant après cette date se fera sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement. Aucun enfant non inscrit au préalable ne devra être déposé sur l'Accueil de Loisirs.

- En cas de retard répétés après 18h30, malgré les pénalités, Cigales et Grillons notifiera alors l'exclusion de l'enfant, considérant que les dispositifs de la commune ne constituent pas le mode de garde approprié à l'enfant
- Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par « Cigales et Grillons » avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année scolaire. Sans celle-ci, votre enfant ne pourra pas être accueilli.
- Les inscriptions se font à la journée mais doivent être communiquées avant la date limite d'inscription.

Les tarifs : (le coût est déterminé selon votre QF et un taux d'effort)

TARIF 2026	Taux d'effort	Plafond minimum	Plafond maximum
Vacances journée	1,7 %	3,915 €	18,00 €
Pénalité de retard après 18h30	10 € par retard et par enfant		
Tarif Unique habitant Hors Commune	34.90 € par jour		

Attention en cas de non présentation des justificatifs nécessaires à l'établissement du QF (période de référence Janvier 2026), le tarif appliqué sera le tarif maximum

Paiement / Mode de règlement possible et facilité de paiement

Les paiements sont à JOINDRE au moment de l'inscription et à remettre à la direction de l'accueil de Loisirs ou au bureau de l'association « Cigales et Grillons ». Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

- Par chèques (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos du chèque nom et prénom de l'enfant)
- Par carte bancaire
- Par chèques Vacances ANCV ou ANCV Connect
- Par TICKETS CESU papier uniquement

Vous avez la possibilité de joindre plusieurs chèques (1 pour chaque mois) et de nous demander un encaissement le mois échu.
 En cas de difficultés financières le CCAS de la commune est à votre disposition pour étudier toute situation particulière

Annulation ou modification :

- Pour raisons médicales : les journées d'absences donneront droit à un avoir selon les conditions cumulatives suivantes : absence sur la journée entière + présentation d'un certificat médical sous 8 jours indiquant l'incapacité de l'enfant à fréquenter l'accueil de loisirs).
- Pour autres raisons : la somme versée sera conservée.
- En cas d'annulation due à des événements à caractère exceptionnels (grève, attentats, conditions climatiques, interdiction d'ouverture), l'association Cigales et Grillons se réserve le droit de retenir une somme forfaitaire par enfant.

* Cette action est soutenue financièrement par la Caisse d'Allocation Familiale du Loiret